

ANNEXE No 4

pas apparente d'abord, et la voici : l'organisation de la Saskatchewan considère l'argent que le soldat envoie comme son propre argent, et en dépose une somme équivalente au crédit de la famille en fidéicommiss. En conséquence l'organisation de la Saskatchewan accumule une somme très considérable que l'on paiera aux femmes et aux familles des soldats lorsque ceux-ci seront de retour de la guerre, et ces sommes représenteront l'argent que les soldats auront envoyé à leurs familles pendant la guerre. Dans les autres provinces on ne fait ceci que lorsque les familles content, et en conséquence les moyennes des autres provinces ne peuvent pas être comparées à celles que j'ai déjà données.

M. NESBITT : Dans la Saskatchewan vous déposez une somme égale à celle que reçoit la famille ?

Sir HERBERT AMES : Oui, nous déposons une somme équivalente. C'est-à-dire que, si une femme reçoit \$15 par mois de son mari, nous prenons \$15 de la somme qu'elle recevrait du Fonds Patriotique, et nous le déposons à son crédit en fidéicommiss. Si cette femme prétend qu'en plus de ces \$15 elle a besoin de la moitié de la somme, nous déposons l'autre moitié à son crédit, et si elle a des dettes à payer ou des comptes de médecin, on les paie avec les fonds qui sont déposés à son crédit en fidéicommiss. Ce dépôt en fidéicommiss est une réserve pour elle, et le but de cette réserve est d'avoir des fonds disponibles lorsque le soldat reviendra de la guerre pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille durant la période de reconstruction qui suivra la guerre. On lui remboursera cet argent en versements répartis sur une période de deux ou trois mois afin de lui donner le temps de se trouver un emploi. Dans l'Alberta-sud la moyenne est de \$19.92 et dans l'Alberta-nord, de \$20; à Vancouver la moyenne de \$20.22, pour Vancouver agrandie, tandis qu'elle est de \$20.61 pour toute la Colombie-Britannique. Ainsi, la moyenne des provinces de l'est varie de \$10 pour l'Île-du-Prince-Edouard à \$15.32 pour la partie est de l'Ontario, tandis que la moyenne de toutes les provinces de l'ouest est d'environ \$20. Ceci est un état des secours que nous donnons aux familles des soldats. Il faut aussi se souvenir que la plupart de ces familles, pas toutes cependant, mais le plus grand nombre reçoivent déjà une allocation d'absence de \$20 par mois, et, dans un grand nombre de cas, elles reçoivent également une partie de la solde du mari. De sorte que ces familles ont un revenu initial de \$35 par mois, et si vous voulez savoir le montant dont elles disposent par mois il vous faut ajouter \$35 à ce que le Fonds Patriotique leur accorde. Ainsi donc, règle générale, les familles de trois personnes dans l'est qui sont secourues par le Fonds Patriotique ont un revenu total de \$60 par mois, ou de \$2 par jour; tandis que les familles de l'ouest qui comptent le même nombre de personnes reçoivent en moyenne \$5 de plus ou un revenu total de \$65 par mois. On nous a critiqué un peu prétendant que nous payons trop, mais nous justifions ces déboursés de deux manières; d'abord il y avait un très grand nombre de familles que nous avons secourues qui avaient des dettes lorsque les chefs de ces familles s'enrôlèrent, et nous avons toujours conseillé aux femmes d'employer l'argent que le mari envoyait pour payer ces dettes; après qu'on a fait ce que nous avons demandé, si le mobilier de la maison est en mauvais état, nous conseillons de se servir de l'argent qu'elles continuent à recevoir pour renouveler ce mobilier et ensuite pour se vêtir elles et leurs enfants. Nous ne croyons pas que les \$35 soient suffisants pour nourrir une femme et deux enfants et lui permettre de payer les vieilles dettes ou de renouveler le mobilier ou de se vêtir convenablement elle et ses enfants, et en conséquence nous conseillons toujours d'employer l'argent que le mari envoie à ces fins.

M. NESBITT : Combien de soldats donnent une partie de leur solde à leur famille ?

Sir HERBERT AMES : Cette coutume est presque générale. Elle est obligatoire depuis quelque temps, elle était volontaire d'abord. Et règle générale la solde cédée suit l'allocation d'absence; chaque fois que le soldat indique que son épouse ou sa mère a besoin d'une allocation d'absence, il s'en suit automatiquement que \$15 de sa solde doivent lui être payée. En conséquence la solde cédée a servi, dans une grande mesure, à la reconstruction du foyer d'un grand nombre de familles, et n'importe